

Bachelier en électronique orientation électronique appliquée

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B UE 310 CITOYENNETE, ETHIQUE ET DEONTOLOGIE			
Ancien Code	TELE3B10EAP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIEL3100		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement concerne l'agir de la personne dans sa sphère privée, citoyenne et professionnelle, à travers sa vie quotidienne.

Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans une société durable, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
 - 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
 - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
 - 3.3 Développer une pensée critique
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
 - 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Définir, identifier, expliciter et illustrer différentes notions éthiques
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la citoyenneté dans ses dimensions historique et actuelle
- Définir, identifier, expliciter et illustrer l'éthique environnementale
- Définir, identifier, expliciter et illustrer le développement durable
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la RSE
- Appliquer ces notions à une situation donnée

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :
TELE3B10EAPA Ethique du travail

20 h / 2 C

Contenu

- L'éthique
- Notions liées à l'éthique
- La démarche citoyenne
- L'éthique environnementale
- Le développement durable
- La RSE

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Mises en situation, travail en équipe ou en individuel (lecture, exercices, réflexion...), films documentaires
Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

Sources et références

Les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED en regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentations PowerPoint

Documents supplémentaires en fonction de la matière vue au cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit 100%

Le résultat des exercices et activités réalisés au cours fait partie intégrante de la matière de l'examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Exceptions :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues **en fonction du parcours académique** de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant qui souhaite s'impliquer dans une **participation citoyenne à travers un mandat** au sein de la HE pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent de cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact dès le début de la rentrée académique avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication

dans son mandat. La Direction valide cette demande d'exception d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).